



PLACE ET RÔLE GÉOPOLITIQUE DE L'OUTRE-MER FRANÇAIS

par M. Alain AUGER, 37^e session,
ingénieur géographe à l'ORSTOM (1)

Malgré les vicissitudes de l'histoire (du XVII^e au XIX^e siècle) puis de la décolonisation (postérieure à la Seconde Guerre mondiale), la France est l'une des anciennes puissances coloniales encore souverainement présente dans tous les océans du globe (2). Mais depuis 1945, cette souveraineté est le fait de la volonté des populations ultra-marines régulièrement et démocratiquement exprimée.

Contrairement aux composantes de « l'ex-empire colonial » de la III^e République et de « l'ex-Union française », l'outre-mer français d'aujourd'hui joue un rôle géopolitique et géostratégique majeur. Même si l'essentiel de la population (tableau 1) et des activités économiques françaises est concentré en Europe, l'outre-mer participe, comme jamais par le passé, à faire de la France une grande puissance. En effet, depuis une trentaine d'années, pour l'action des pouvoirs publics, ses caractéristiques géographiques se sont révélées être des supports irremplaçables dans deux domaines

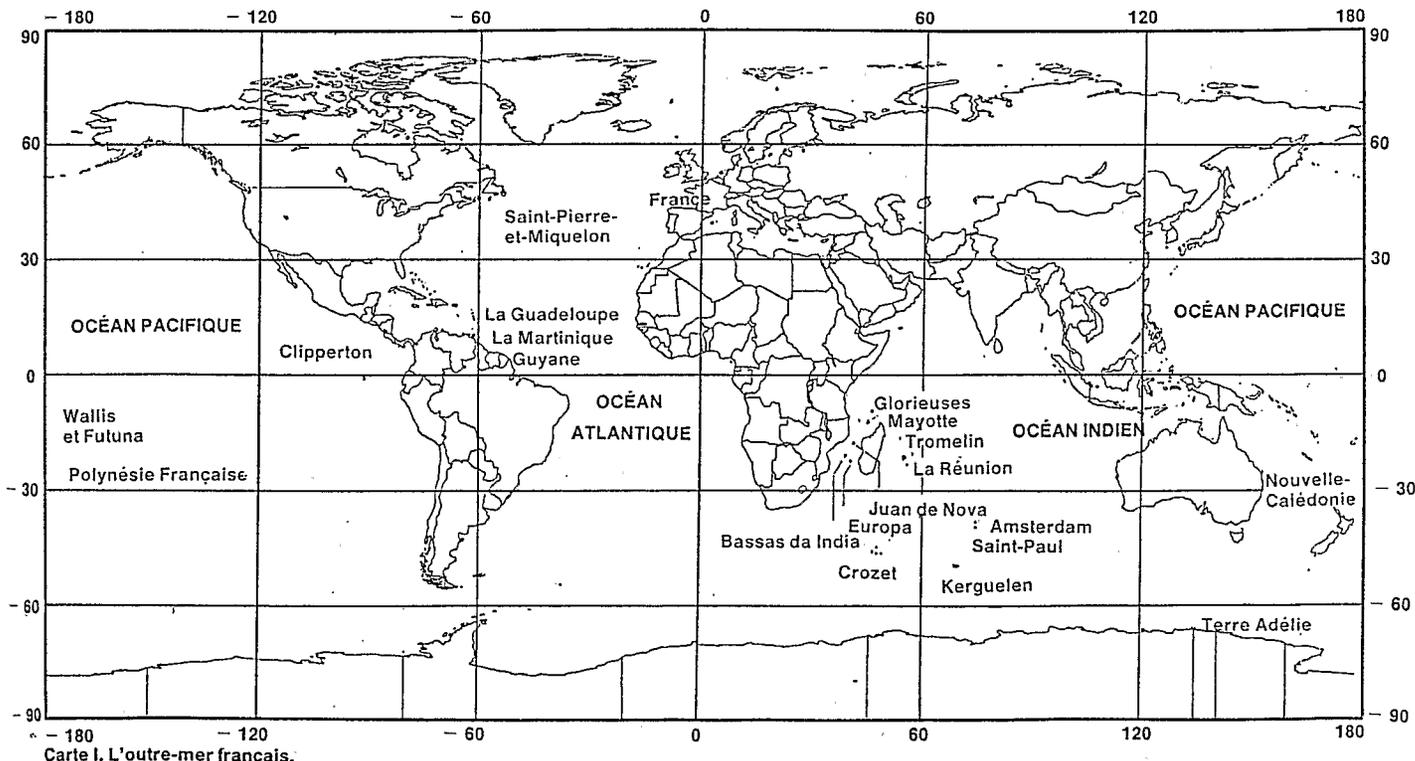
(armées et espace) ou encore insuffisamment utilisées, malgré des potentialités exceptionnelles, dans trois autres domaines (exploitation des océans, francophonie, relations internationales).

(1) Institut français de recherche scientifique pour le développement et la coopération.

(2) Le Royaume-Uni l'est aussi, mais selon des critères territoriaux et démographiques nettement inférieurs.

Les autres puissances européennes souveraines outre-mer le sont dans des zones géographiques souvent uniques et localisées (Danemark, Espagne, Pays-bas et Portugal), exception faite de la Norvège.

Quant à l'URSS, héritière de l'empire russe, sa structure théoriquement confédérale ne résulte pas du consentement démocratiquement exprimé des peuples non slaves et même slaves mais non russes, malgré les promesses que Lénine avait faites à tous ces peuples. Ceci explique en partie les mouvements séparatistes qui ébranlent actuellement cette « union ».



Carte I. L'outre-mer français.

Tableau 1
LA PLACE DE L'OUTRE-MER DANS LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Entités administratives	Superficie		Population (31-12-89)		Densité hab./km ²	Zone maritime économique exclusive km ²	
	km ²	%	habitants	%		km ²	%
France métropolitaine	551 000	49,6	56 242 700	96,7	102	260 290 **	2,4
Saint-Pierre-et-Miquelon	242		6 300		26	54 900	
La Guadeloupe	1 800		386 600		214,8	170 900	
La Martinique	1 100		359 800		327,1		
Guyane	90 000		114 900		1,3	130 140	
Amérique française	93 142	8,4	867 600	1,5	1,6	355 940	3,2
Mayotte	374		80 000		213,9	50 000	
Iles Éparses	52		*		—	657 610	
La Réunion	2 512		596 000		237,2	312 360	
TAAF	439 600		*		—	1 751 690 ***	
Océan Indien français	442 538	39,9	676 000	1,2	1,5	2 771 660	25,0
Nouvelle-Calédonie	19 103		166 700		8,7	2 105 090	
Wallis et Futuna	280		15 800		56,4	271 050	
Polynésie française	4 000		193 500		48,4	4 867 370	
Ile Clipperton	8		—		—	431 015	
Océanie française	23 391	2,1	376 000	0,6	16,1	7 674 525	69,4
Outre-mer français	559 071	50,4	1 919 600	3,3	3,4	10 802 125	97,6
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	1 110 071	100	58 162 300	100	52,4	11 062 415	100

* Populations de militaires et scientifiques recensées ailleurs.

** Zone méditerranéenne (80 000 km²) exclue, car non revendiquée actuellement.

*** Zone antarctique (112 000 km²) exclue, car non revendicable (cf. traité de l'Antarctique).

L'OUTRE-MER DANS LA STRATÉGIE FRANÇAISE

L'outre-mer français, de par sa dispersion géographique (3) (carte 1), donne à la France une dimension mondiale que ne lui offrent plus ses seules composantes territoriales européennes. Si la ligne de survie de la France est à ses frontières, ses intérêts vitaux ne sont plus seulement sur le continent européen compte tenu de sa dépendance, vis-à-vis de l'étranger en matières premières et énergétiques. Il lui faut donc pouvoir sanctuariser le territoire national d'une part et intervenir à l'extérieur d'autre part pour contrôler, voire défendre, les voies maritimes empruntées par ce trafic essentiel à l'économie française.

La France, ayant décidé de faire reposer sa défense sur la dissuasion nucléaire, a pu disposer malgré l'abandon du Sahara en 1962, d'autres sites pour installer son centre d'essais nucléaires grâce à son outre-mer (Mururoa et Fangataufa en Polynésie française) (4).

Les politiques de dissuasion nucléaire américaine, puis britannique et française ont contribué à empêcher tout conflit armé en Europe. Compte tenu de l'actuelle conjoncture politique et militaire du vieux continent, cette dissuasion nucléaire a manifestement atteint son but. En revanche, hors d'Europe et hors de la zone d'intervention de l'OTAN, les intérêts français (et ouest-européens aussi d'ailleurs) ont été attaqués dans le cadre de stratégies indirectes. Ces attaques étaient le fait des pays communistes (URSS, voire Chine Populaire et leurs alliés) ou de pays dits « non-alignés » marxistes (Cuba) ou non (Inde) mais liés à l'URSS. Depuis l'évolution politique récente des deux géants du monde communiste, l'Inde manifeste sa propre politique interventionniste dans un océan précisément qualifié d'indien.

Il faut compter aussi avec les ambitions naissantes de puissances régionales (Brésil vis-à-vis de la Guyane, Australie relayée par le petite Nouvelle-Zélande, hostiles à la présence française dans le Pacifique sud) ou avec l'islam redevenu conquérant et travaillé par le pan-arabisme (Libye) et l'intégrisme (Arabie saoudite et Iran).

Enfin, les crises économiques ou politiques qui secouent de petits voisins (Surinam pour la Guyane, Haïti et les Petites Antilles pour la Guadeloupe et la Martinique, Maurice et Madagascar pour la Réunion, Comores pour Mayotte, Vanuatu pour la Nouvelle-Calédonie) ont pour effet de déverser inégalement immigrants et « réfugiés » qui pourraient être sources de déstabilisation. La Guyane, les Antilles et Mayotte sont actuellement les plus touchées par ce phénomène.

L'outre-mer et les étendues marines qui les séparent, mais les relie aussi par l'utilisation souple du navire et de l'avion, permettent à la France d'être présente, mais aussi agissante par le pré-positionnement ou la projection temporaire de forces pour la protection de sites indispensables à sa défense et de voies maritimes vitales pour son économie.

A partir de la France métropolitaine, l'outre-mer s'organise selon trois axes géopolitiques ou géostratégiques.

Le premier axe, géopolitique, relie Paris à Saint-Pierre-et-Miquelon et se prolonge vers les provinces francophones du Canada oriental.

(3) L'outre-mer français est dispersé tant en latitude : (de 47 °N Saint-Pierre-et-Miquelon) au pôle sud (Terre Adélie), qu'en longitude : en ceinturant le globe au niveau de la zone intertropicale.

(4) De tous les centres d'essais nucléaires existant dans le monde, il est le plus éloigné des zones habitées.

Le deuxième axe, géopolitique et géostratégique, va de Paris à Nouméa par les Antilles et la Guyane françaises, Clipperton, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

Il traverse la zone éminemment stratégique et sensible du bassin caraïbe et l'Amérique centrale, instable et donc incertaine (par trop négligée tant par notre diplomatie que par notre commerce), pour atteindre le sud-ouest du bassin du Pacifique qualifié de « nouveau centre du monde ». La zone Antilles-Guyane possède les indispensables escales aéroportuaires reliant la métropole à Hao (et de là au « centre d'essais du Pacifique ») et l'irremplaçable centre spatial guyanais installé à Kourou. Quant aux trois territoires d'outre-mer du Pacifique, outre qu'ils abritent le « CEP » (5), ils renferment des richesses naturelles d'importance mondiale (nickel de Nouvelle-Calédonie) et donnent à la France des responsabilités régionales dans cette partie du monde.

Le troisième axe, géopolitique et géostratégique, relie Paris aux Terres Australes dans l'extrême sud de l'océan Indien par Mayotte et la Réunion. Il intéresse les Proche et Moyen-Orient — zone la plus névralgique du globe à cause de ses richesses pétrolières encore disputées — et la partie de l'océan Indien empruntée par les pétroliers reliant le golfe arabo-persique aux pays riverains de l'Atlantique nord. Il s'appuie sur la base aéro-terrestre et les facilités navales dont la France peut disposer à Djibouti (grâce à un accord de défense), les infrastructures sommaires de Mayotte et des îles commandant le canal de Mozambique, les modernes équipements aériens et portuaires de La Réunion et enfin, les mouillages des îles Kerguelen (6).

L'OUTRE-MER ET LES ACTIVITÉS SPATIALES

Grâce à la faible latitude de la Guyane, la France a pu y aménager, d'abord pour ses besoins propres, puis en coopération avec ses partenaires européens dans le cadre de l'« agence spatiale européenne », le « centre spatial guyanais ». De tous les centres de lancement de fusées spatiales dans le monde, il est actuellement le mieux situé, en particulier pour des tiers de satellites géostationnaires en direction de l'est.

Sans Kourou, il n'y aurait pas de politiques spatiales française et ouest-européenne indépendantes possibles.

De plus, certaines terres françaises d'outre-mer sont remarquablement situées pour recevoir des stations de contrôle satellitaire : Saint-Pierre-et-Miquelon, Kerguelen et Clipperton pour observer les satellites à orbite polaire sur leurs trois premières orbites, Mayotte pour la poursuite des satellites géostationnaires et des vols vers l'est de la future fusée « Ariane 5 ».

Actuellement une station de contrôle satellitaire est en construction aux Kerguelen. Elle est rendue nécessaire pour la mise à poste, en toute indépendance, des futurs satellites militaires d'observation et d'écoutes électroniques de la série « Hélios ». Une station identique avait été prévue à Saint-Pierre-et-Miquelon mais a été abandonnée pour des raisons budgétaires, le gouvernement pensait obtenir la collaboration des stations américaines.

De ce fait, grâce à son outre-mer, la France est le seul pays au monde à pouvoir se doter d'un réseau circum-terrestre de stations de contrôle satellitaire qui soit souverainement homogène.

L'OUTRE-MER ET LE NOUVEAU DROIT DE LA MER

La III^e conférence des Nations Unies sur le droit de la mer s'est achevée par la signature de la convention de Montego Bay (décembre 1982) qui a déterminé une zone économique

exclusive (ZEE) de 200 milles nautiques au large des côtes de chaque Etat riverain.

La France qui a signé cette convention, mais ne l'a pas encore ratifiée, a cependant adapté sa législation à cette évolution du droit maritime international. Grâce à son outre-mer, elle possède le troisième domaine marin du monde derrière les Etats-Unis d'Amérique et presque à égalité avec le Royaume-Uni. Les 10 800 000 km² (7) de ZEE de l'outre-mer offrent à la France une nouvelle vocation maritime, un immense champ d'investigations scientifiques, des ressources marines exploitables dans l'immédiat (pêche, aquaculture, phosphate du lagon de Mataïva) et à moyen terme (croûtes cobaltifères, sources hydrothermales riches en or, nodules polymétalliques et énergie thermique des mers), mais aussi des responsabilités de puissance souveraine.

Cependant, force est de reconnaître que la France ne s'est pas encore donné les moyens scientifiques, économiques et navals correspondant au rang mondial que lui donne son nouveau domaine maritime et que la mer n'a pas l'importance qu'elle devrait avoir dans le développement de l'outre-mer français.

L'OUTRE-MER ET LA FRANCOPHONIE

Le Canada oriental, le bassin des Caraïbes et le sud-est de l'océan Indien sont les trois seules zones où la francophonie soit active en dehors des terres de souveraineté française qui y sont présentes. C'est là un héritage de leur passé colonial. La France y trouve motif à coopérer, mais cette coopération se fait davantage directement avec les institutions publiques métropolitaines qu'avec leurs relais encore insuffisamment développés existant outre-mer.

En effet, si les Antilles et La Réunion disposent d'universités semblables à celles de la métropole, leurs moyens matériels, financiers et humains sont insuffisants pour satisfaire les besoins locaux, a fortiori pour rayonner sur les Etats francophones de leur environnement. Quant à la naissante université française du Pacifique elle connaît des débuts difficiles compte tenu de la faiblesse numérique des francophones de la zone (300 000 personnes) et de son écartèlement entre Nouméa et Papeete.

L'action de la France au service de la francophonie aurait tout à gagner, à créer trois pôles culturels (universitaires, scientifiques et médiatiques) : Antilles, La Réunion et Nouvelle-Calédonie qui, tout en enrichissant les trois grandes zones ultra-marines contribueraient au rayonnement de la culture française.

L'OUTRE-MER ET LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Dans la définition de la politique étrangère de la France, il convient de constater que les intérêts de l'outre-mer ne sont pas toujours pris en considération dans leur globalité. Tout se passe comme si l'outre-mer constituait pour certains responsables un handicap.

(5) CEP : Centre d'expérimentation du Pacifique.

(6) Un aéroport sera probablement aménagé ce qui donnera à cette position insulaire une importance stratégique inconnue jusqu'alors et ce qui modifiera, au bénéfice de la France, le contexte géostratégique du sud-ouest de l'océan Indien.

(7) Ce domaine maritime correspond approximativement à l'étendue des terres décolonisées par la France.

Parce qu'il constitue des enjeux pour la France (mais aussi pour l'Europe occidentale) et qu'il suscite inévitablement des convoitises de la part d'Etats hostiles voire officiellement amis, l'outre-mer français est parfois à l'origine de crises diplomatiques dues autant à la malhonnêteté étrangère qu'à certaines faiblesses françaises.

Cependant, des tentatives timides et par conséquent incomplètes associent certaines composantes de l'outre-mer à l'action diplomatique de la France. Il en va ainsi de nos trois territoires d'outre-mer du Pacifique associés à la participation française à la « Commission du Pacifique sud » ou des pouvoirs qui leur sont délégués par l'Etat pour établir des relations de coopération régionale avec leurs voisins indépendants. En revanche, la France est admise au sein de la « Commission de l'océan Indien » eu égard à sa souveraineté sur La Réunion, mais elle n'ose affronter ses partenaires en y associant Mayotte. On peut regretter que notre diplomatie soit timide quand il s'agit de répondre aux revendications sans fondement juridique sur les îles Eparses de l'océan Indien ou sur les îlots de Mathew et Hunter de la part d'Etats voisins qui cependant n'hésitent pas à solliciter l'aide française. Enfin, on peut espérer que dans la zone caraïbe, la France propose la création d'une commission des Antilles francophones (en réponse à l'« initiative du bassin des Caraïbes » des Etats-Unis d'Amérique).

La présence souveraine de la France dans les trois grandes zones océaniques du globe lui donne des responsabilités régionales dans chacune de ces zones et en fait un partenaire incontournable dans les relations internationales.

CONCLUSION

Dans l'actuel contexte géopolitique et géostratégique mondial, l'outre-mer français apparaît plus important que jamais pour la France (comme pour une éventuelle communauté européenne politique et militaire). Il importe donc qu'il puisse jouer pleinement le rôle qui pourrait être le sien en fonction de toutes ses potentialités. Cela suppose une prise de conscience collective tant de la classe politique que des opinions publiques françaises tant métropolitaine qu'ultra-marine. Cela suppose aussi de la part de l'Etat une politique de développement économique et culturel résolument adaptée aux spécificités de l'outre-mer et libérée de toute sé-

quelle coloniale, seul gage d'une stabilité sociale et politique. C'est à cette condition que les populations si diverses de l'outre-mer auront le désir de demeurer au sein de la République française. La France a les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation d'une telle politique. Si elle veut convaincre ses partenaires européens, non souverains hors du vieux continent, de l'intérêt que l'outre-mer français représente pour l'Europe, il apparaît impératif qu'elle cesse de quémander le concours des différents fonds de la Communauté économique européenne. La dignité autant que la recherche de l'efficacité l'exigent. On peut regretter, tant pour la population française métropolitaine que pour les populations ultra-marines qui lui sont associées, que les divers gouvernements de la V^e République ne se soient pas encore engagés pleinement dans une telle politique.

On sait que la maîtrise de l'énergie nucléaire à des fins civiles et militaires, que l'utilisation de l'espace et que l'exploitation des océans seront les trois sources essentielles de puissance pour le XXI^e siècle. Or, on ne peut que constater qu'elles sont à la disposition de la France, en partie grâce à son outre-mer. Celui-ci apporte à la France une triple opportunité de demeurer une grande puissance.

La première est d'abriter, grâce à la Polynésie française le centre d'essais d'armes nucléaires le plus éloigné des zones peuplées qui soit au monde.

La deuxième est de posséder le champ de tirs spatiaux le mieux situé au monde, avec Kourou en Guyane, ainsi que les sites pour réaliser le seul réseau de stations de contrôle satellitaire, politiquement homogène au monde.

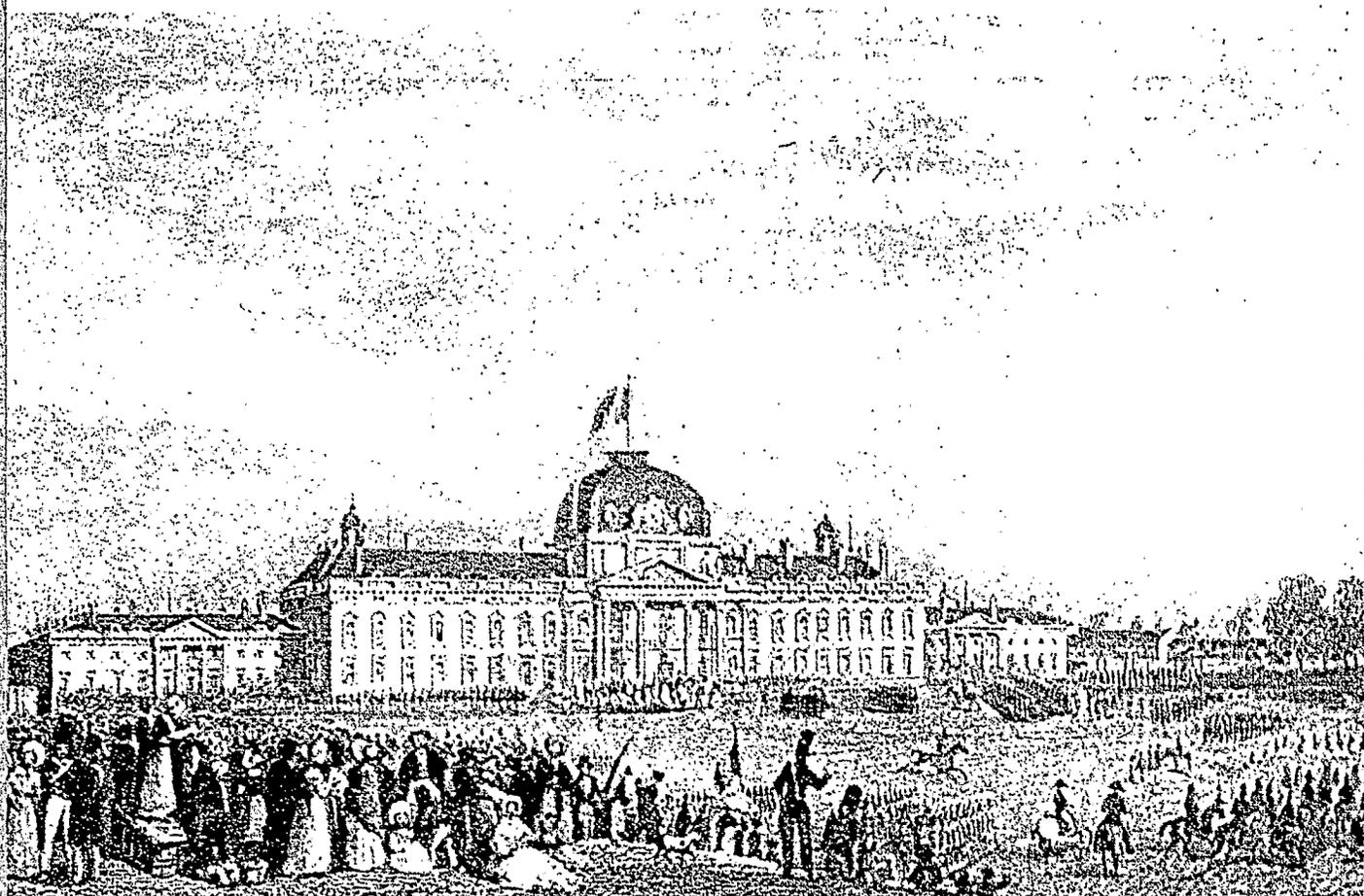
La troisième est de disposer du troisième domaine maritime mondial offrant richesses marines et sous-marines mais aussi points d'appui et dimension unique.

La conjugaison de ces trois atouts constitue un intérêt politique et stratégique majeur que ne possèdent ni les Etats-Unis d'Amérique, ni l'URSS ni aucune puissance montante. Mais de telles potentialités de puissance n'auront d'intérêt que si la France est décidée à les valoriser afin de conserver son rang de grande puissance (pour le plus grand bénéfice des Français, mais aussi des Européens) au lieu de demeurer une cible de choix pour les impérialismes exitants, naissants ou renaissants.

DEFENSE

REVUE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS
D'AUDITEURS DE L'INSTITUT
DES HAUTES ÉTUDES
DE DÉFENSE NATIONALE

numéro **56**
MARS 1991



LA FRANCE DANS LE MONDE

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 34 202 ex 1

Cpte : B M P36